



Le site internet de la commune de Sciecq fait peau neuve !

The screenshot shows the top part of the Sciecq website. At the top left is the logo. To its right are three navigation links: 'VIE MUNICIPALE', 'VIVRE À SCIECQ', and 'INFOS PRATIQUES'. Below this is a banner image with the text 'Sciecq, un village où il fait bon vivre'. The main section is titled 'Actualités' and contains three article cards: 'Voeux du maire', 'Pass Sanitaire', and 'Demande d'autorisation d'urbanisme'. Each card has a small image and a 'Découvrir l'article' link.

A partir du 14 février, venez découvrir le nouveau site internet de la commune. Plus ergonomique, intuitif et moderne, le site a pour ambition d'améliorer la communication avec les habitants de la commune et renforcer la démocratie locale.

Vous y retrouverez les rubriques habituelles et aussi de nombreuses nouveautés comme le paiement en ligne par exemple.

Agenda

31 jan. **Conseil municipal**
Réunion Zoom (Visio conférence)

8 mai. **Cérémonie du 8 mai**
Cimetière [En savoir plus >](#)

13 juil. - 14 juil. **Fête du 14 juillet**
Salle Polyvalente [En savoir plus >](#)

Le mot du maire

Un nouveau site internet pour la commune de SCIECQ, pour améliorer la communication avec les habitants de la commune et renforcer la démocratie locale. La communication est une mission transversale.

[En savoir plus >](#)

Mieux qu'un long discours, le plus simple est de venir le découvrir à cette adresse : www.sciecq.fr.

N'hésitez pas nous faire parvenir vos remarques et vos suggestions d'amélioration. Toutes nos coordonnées de contact sont dans le site !

Newsletter

Vœux du maire

Chères Sciecquoise

Chers Sciecquois,

A l'occasion de cette nouvelle année, je tiens à vous présenter ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, en mon nom personnel et au nom de la Municipalité, nos vœux de bonne et heureuse année 2022.



Compte tenu de l'évolution de la pandémie, la traditionnelle cérémonie des vœux que nous avons plaisir à organiser chaque année, n'aura une nouvelle fois pas eu lieu cette année. Croyez bien que je le regrette vivement.

Je forme, pour tous, le vœu que nous sortions rapidement de cette crise sanitaire et que nous retrouvions en 2022 la sérénité qui contribue au bien vivre ensemble dans notre village.

Je forme des vœux pour chacun d'entre vous de santé et de réussite personnelle et professionnelle.

Je forme le vœu que nous puissions tous ensemble et de manière solidaire continuer à agir pour la qualité de la vie et la sécurité dans notre village.

Je souhaite aussi adresser un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie ou le deuil.

Soyons vigilants et plus que jamais respectons les gestes barrières et les mesures sanitaires.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Belle et heureuse année 2022 à toutes et à tous.

Bien à vous.

Jean Michel Beaudic.

Sciecq créer son registre des personnes fragiles isolées



Pourquoi ?

Le plan communal de sauvegarde de la commune donne obligation au Maire de constituer un registre des personnes fragiles isolées. Ce registre a pour objectif de constituer un recensement des personnes fragiles isolées de la commune afin de les prévenir des conséquences d'événements exceptionnels.

Ce registre est confidentiel, déclaré à la CNIL, il ne pourra être consulté

que par un nombre restreint de personnes désignées par le Maire et soumis au secret professionnel.

A quoi sert-il ?

En cas d'événement exceptionnel (canicule, période de froid, crise sanitaire, etc...), le registre permet à la Mairie d'adresser un message de prévention et de porter assistance et secours à toute personne inscrite. La mairie organisera un contact périodique avec les personnes vulnérables répertoriées en cas de mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence (plan prévu à l'article L. 116-3 du CASF).

Qui peut figurer sur ce registre ?

- Personne âgée de plus de 65 ans
- Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- Adulte handicapé

Comment s'inscrire ?

1. Retirer le document en Mairie ou télécharger-le sur le site (rubrique « aides et actions sociales »).
2. Renvoyer le document complété :
 - Par voie postale : Mairie de Sciecq, 11 rue de Salboeuf, 79 000 SCIECQ
 - Par mail : Retour.infos.mairie.sciecq@gmail.com

Pass vaccinal

A compter du 24 janvier, le pass sanitaire est devenu le pass vaccinal pour les personnes âgées de plus de 16 ans.

Le pass vaccinal consiste en la présentation, numérique ou papier, d'une preuve de schéma vaccinal complet, d'un certificat de rétablissement de moins de six mois ou d'un certificat de contre-indication à la vaccination.

Le pass sanitaire « activités » demeure en vigueur pour les mineurs âgés de 12 à 15 ans. Toute l'information sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-vaccinal>

Demande d'autorisation d'urbanisme



La loi Élan de 2018 permet désormais aux usagers privés et professionnels de déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme directement en ligne. Une démarche plus simple et plus rapide qui répond aux enjeux de modernisation des services publics. Ce service en ligne est disponible sur le site de Niort Agglo (<https://gnau3.operis.fr/niort/gnau>).

Vous pouvez vous connecter via Franceconnect ou en créant votre propre compte sans vous déplacer en mairie et suivre l'évolution de votre dossier en temps réel.

Une démarche plus économique et écologique puisqu'un seul dossier sera déposé en format numérique. Cette dématérialisation entrainera un traitement optimisé de la demande et des échanges simplifiés avec l'administration.

Pour ceux qui le souhaitent, les dépôts en version papier auprès du secrétariat de la commune, ou par courrier recommandé, resteront possibles.

Pour toute question préalable à la constitution d'un dossier, il est toujours possible de se rendre en mairie.

La carte déchèterie

Une carte d'accès sera prochainement nécessaire pour accéder aux déchèteries. L'accès aux déchèteries sans carte sera autorisé jusqu'à fin mars 2022. Au-delà, vous serez invité par un agent à compléter sur place un formulaire pour en obtenir une.

Les informations sur la carte sont disponibles sur le site de "Niort Agglo", rubrique "déchèterie".



Vous pouvez demander directement sur le site de "Niort Agglo" : <https://decheteries.niortagglo.fr/web/signup>